

PV Comité de concertation sans-abris du 11 septembre 2015

Voir liste des présences en annexe.

1. Approbation du PV du 22 mai 2015

Le PV est approuvé sans remarques.

2. Actualité : Crise de l'accueil des demandeurs d'asile - Situation au Parc Maximilien

- Vincent Manteca (Samu).

Le camp contient 350 tentes et environ 1000 personnes. 480 personnes font la file devant l'Office des Etrangers (OE) alors que seuls 250 dossiers sont traités chaque jour.

La gestion du camp (situé sur le territoire de la Ville de Bruxelles) est réalisée de manière partagée par deux organisations professionnelles mandatées par la Ville de Bruxelles, le Samusocial et Médecins du Monde. Par ailleurs, la Plate-forme citoyenne (formée de bénévoles), qui rassemble plusieurs initiatives citoyennes s'occupe de ce qui est technique, opérationnel, cuisine, école, activités pour les enfants,....

Tous les deux jours, une concertation réunit ces partenaires pour prendre ensemble des décisions relatives à l'organisation du camp. Ces bénévoles font un travail remarquable, mais ce sont des groupes autonomes. C'est ainsi que ces initiatives sont dépassées par leur base. Les décisions prises à la concertation sont régulièrement remises en question ou modifiées d'initiative et toute coordination est rendue inopérante.

Si l'entrée dans le camp est bien maîtrisée, ce n'est pas le cas pour les sorties. De même, le statut des personnes n'est pas maîtrisé. C'est ainsi qu'il s'y trouve des personnes sans-abri, des personnes en situation irrégulière, des toxicomanes, ... qui profitent des services offerts (douches, accès aux soins). Des tentatives de politisation ont également lieu.

Les problèmes pratiques à résoudre sont légion : par exemple les femmes refusent d'utiliser les douches parce qu'elles sont installées à côté de celles des hommes ; des hommes se posent comme seuls interlocuteurs de leur famille...

Tout recensement sérieux est impossible : calculer selon le nombre de RV au CPAS ? Selon le nombre de repas servis ?

Actuellement, le WTC n'est pas utilisé pour des raisons diverses : manque de place, pas d'intimité pour les familles, obligation de sortir la journée, pas de place où mettre ses affaires, risque de voir sa tente «récupérée» la journée, pas de douches, pas de nourriture, pas de cuisine, pas de convivialité¹.

Qu'en est-il des auditions par l'OE ?

- Un ticket, puis 3 à 4 jours plus tard, prise d'empreintes digitales, puis orientation vers un centre (attention : le regroupement familial n'est plus possible dans les centres). A noter que dès lors qu'un réfugié refuse une aide matérielle, il renonce automatiquement à toutes les autres aides. Lorsque les réfugiés sont reconnus, ils doivent quitter le centre et se débrouiller (accès au logement, accès à tous les services, se présenter au CPAS, ...). Pour l'instant, les CPAS gèrent environ 50 % des initiatives d'accueil via le dispositif ILA et la prime d'installation.

A noter qu'on estime à 40 % le nombre de candidats qui seront déboutés. **Autant de personnes qui risquent de se retrouver dans le secteur sans-abri.**

- Quitter le camp ?

Problèmes de sécurité dans le camp. Tout le monde est d'accord sur le fait qu'il faut fermer le camp au plus vite, d'autant que la mauvaise saison arrive. Il faut orienter les gens vers du « dur ». Cependant, les associations constatent que les personnes reviennent au camp même s'ils sont accueillis dans un centre d'accueil !

- Sébastien Kervyn (Médecins du Monde)

¹ Depuis lors, le dispositif a été adapté suite aux critiques : le nombre de places a diminué pour laisser plus de place, les personnes peuvent y rester la journée,...

MdM dispose d'une antenne sur place, accessible 24h/24. Effectue 150 à 250 consultations par jour. Sont fournis : les soins médicaux, dentaires, l'accompagnement en santé mentale. Déjà beaucoup de problèmes au niveau respiratoire. Travaillent avec toutes les personnes qui se présentent (réfugiés, personnes extérieures, toxicos, personnes sans-abri,...).

- Intervention des cabinets CCC

Les cabinets (Vervoort, Fremault, Smet) se sont rapidement fort impliqués : réunions avec le fédéral (Ministres Jambon, Borsu, Franken), avec le CPAS et le Bourgmestre de la Ville de Bruxelles. Demande d'ouvrir deux autres centres en dehors de Bruxelles : Liège, Anvers. Adaptation des budgets des CPAS prévue (Borsu). Le cabinet Fremault étudie les procédures qui pourront être mises en place pour les personnes à qui le statut de réfugié aura été octroyé, notamment du point de vue du logement accompagné.

Autres négociation en cours : les droits sociaux des illégaux européens (non expulsables).

3. Présentation de la note de synthèse du GT « Approche intégrée », Martin Wagener (voir note en attaché)

L'ensemble des acteurs de terrain intéressés (secteur sans abri et secteurs connexes) se sont concertés pour développer une position sectorielle intégrée de l'aide aux personnes sans-abri en RBC.

Intervention des cabinets Smet et Fremault :

Les cabinets mettent l'accent sur la richesse des informations contenues dans la note, informations qui ont alimenté la réflexion des cabinets en vue de l'élaboration de la nouvelle note de politique générale, dont l'objectif est de réduire le nombre de personnes sans-abri à la rue. Cette dernière sera présentée au Collège réuni pour approbation jeudi 17 septembre. Elle définit surtout une méthode de travail et s'accompagne d'une demande d'augmentation des budgets pour le secteur (comme pour la coordination sociale et les services de médiation de dettes).

L'idée de « guichet social » (on a abandonné la dénomination de guichet unique) se focalise sur une notion de « flux intégré » à travers deux fonctions : une fonction d'orientation de l'urgence et une fonction d'orientation et d'aide (ce qui n'est pas assimilable à une centralisation). Il s'agit essentiellement d'un outil qui permet d'organiser les échanges au sein du réseau et de viser l'automatisation des droits. Cette piste ne sera pas contraignante, mais sera « facilitatrice ».

Les différents outils disponibles seront « réactivés », la réorientation sera effectuée par l'organisme charnière. Le secret professionnel ne sera pas rompu, promettent les cabinets. Pas plus qu'il n'y aura de croisement de données avec un SPP (Intégration?) ou un SPF (Intérieur?). Si le secret professionnel est partagé, il le sera sur base d'une convention.

Pour réaliser le projet, le Collège prévoit un accord de coopération avec la COCOF et un contrat de gestion avec le Samu pour la réalisation de ces missions.

4. Divers

Groupes de travail de la concertation

Il est prévu d'organiser prochainement deux GT, l'un portant sur les leviers d'accès au logement, l'autre sur les réseaux d'accompagnateurs intersectoriels bas-seuil. Les acteurs de terrain seront contactés à ce sujet.

Rappel : Les Midis de la Strada

Les Midis de la Strada sont ouverts à tous. Ils accueillent un chercheur, un travailleur social ou toute autre profession pouvant alimenter la réflexion sur les problématiques vécues par les personnes sans-abri. Appel est fait aux participants de venir « se rincer » le cerveau pendant 1h30 (avec sandwiches) et aux orateurs.

Prochaine Concertation bruxelloise de l'aide aux personnes sans-abri :

le 6 novembre 2015 à 9h30